



LA CLARIFICATION

La clarification consiste à rendre plus clairs certains aspects évoqués au cours de l'entretien.

Elle a pour objectifs d'accroître les capacités d'analyse et de verbalisation du client concernant des situations, des événements ou des sentiments.

Exemple :

«Vous me dites que vous avez été déçu. Qu'entendez-vous par là ?»

Cette fiche a été rédigée à partir d'extraits des ouvrages suivants :

C. Tourette-Turgis (1996). La rétinite à CMV – Guide de counseling. (pp. 56-58). Ed. Comment Dire

C. Tourette-Turgis (1992). Guide de prévention – Comment conduire des actions en éducation pour la santé sur l'infection par le V.I.H. auprès des jeunes en milieu scolaire. (chap. I – p. 64). Ed. Comment Dire / AFLS

<http://www.counselingvih.org/fr/definition/reformulationcontenus.php>

<http://www.counselingvih.org/fr/definition/reformulationemotions.php>